vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl
Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles
Safety, quality and environmental services

Rapport n° : P045670041001

BELAC 040-INSP F 259965

Rési code : 11

○ Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11 ○ Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11
☒ Brabant tél : 02 674 57 11 ○ Wallonie tél : 081 432 611

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :
Nom, Prénom : ESD ELEC
6B rue Thomas Corbais
N° carte d'identité :
N°TVA : BE 840251.810

Installation :
Nom, Prénom :
Adresse : Av Reine Astrid 11 2/1
CP + Commune : 5000 NAMUR
Tél. : / /

Propriétaire / gestionnaire :

Bases de l'examen : Réglement Général sur les Installations Electriques (RGIE) ○

○ **Art 270**	○ mise en usage	○ modification	○ extension	☒ Art 86	☒ Art 271bis	☒ **Unité d'habitation**	
	○ mobile	○ temporaire		○ Art 87	☒ Art 278	② **Unité de travail domestique**	
☒ **Art 271**	○ périodique	☒ contrôle	○	○ Art 88	○ Art	③ **Parties communes**	
○ **Art 276** : renforcement		○ **Art 276bis** : vente d'une unité d'habitation		○ Art	○ Art	④ **Unité de travail**	

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur
EAN ☒ EAN non communiqué ○ Compt. kWh non placé
Compt. kWh n° : 49366271 Index jour : 4705,8 nuit : ○ Compt. kWh exclusif nuit :
Protection branchement (A) : ○20 ☒25 ○32 ○40 ○50 ○63 ○80 ○100 ○ n° : Index nuit :

Données installation
Conçue pour U_N : ☒230 V ○ 3x230 V ○ 3N400 V ○
Courant nominal maximum (A) : ○20 ○25 ○32 ☒40 ○50 ○63 ○80 ○100 ○
Câble d'alimentation tableau principal : 2 X 25 mm² - Type : VOB
Type de prise de terre : ○ boucle de terre ☒ barres / piquets ○

Description installation ☒ Voir annexe(s)
Dispositif diff. gén. : 40 A / 300 mA Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 2
Mr Delaune propose un concurrent moins cher SGS
→ contrôle sept 2018

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

☒ Contacts dir.	☒ Contacts indir.	☒ Montage	☒ [illegible]	☒ Matériel	☒ I>/section	☒ Schémas	☒ Contrôle bcl de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre : 0,1 Ω		☒ Isolement général : 100 MΩ			☒ Continuité de terre		☒ Test dispositif diff.

Le dispositif différentiel général : ○ était plombé ○ a été plombé ○ n'a pas été plombé ☒ ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation ☒ Néant

Infractions Installation existante ☒ Néant

VINÇOTTE
Sébastien ROSY
NR.4567
GSM.0491/86.40.90
Inspecteur Brabant

Remarques ☒ Néant

Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :
○ La nouvelle installation est conforme **n'est pas conforme** au RGIE.
☒ L'installation existante est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant 25/09/2038 (*)
○ **par le même organisme de contrôle.**

Pour le Directeur Général : Signature

Agent visiteur :
Nom : Rosy Sebastien Agent n° : 4567 Date 25 / 09 / 13

Annexe(s) : ☒ Schéma(s) de position : ☒ Schéma(s) unifilaire(s) : ○

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

○ Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
○ Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

15 001 0 1 22

vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl
Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles
Safety, quality and environmental services

Rapport n° : Po4567004.1005

BELAC 040-INSP F 259969

Rési code : 11

○ Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11 ○ Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11
☒ Brabant tél : 02 674 57 11 ○ Wallonie tél : 081 432 611

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :
Nom, Prénom : ESD Elec
6B rue Thomas Cabau
N° carte d'identité :
N°TVA : BE 840 251 810

Installation :
Nom, Prénom :
Adresse : AV reine astrid 117/5
CP + Commune : 5000 Namur
Tél. : /

Propriétaire / gestionnaire :

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE) ○

○ Art 270	○ mise en usage	○ modification	○ extension	☒ Art 86	☒ Art 271bis	☒ ① Unité d'habitation	
	○ mobile	○ temporaire		○ Art 87	○ Art 278	② Unité de travail domestique	
☒ Art 271	○ périodique	☒ contrôle	○	○ Art 88	○ Art	③ Parties communes	
○ Art 276 : renforcement		○ Art 276bis : vente d'une unité d'habitation		○ Art	○ Art	④ Unité de travail	

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur
EAN | ☒ EAN non communiqué | ○ Compt. kWh non placé
Compt. kWh n° : 3349764 Index jour : 2026 nuit :
Protection branchement (A) : ○20 ☒25 ○32 ○40 ○50 ○63 ○80 ○100 ○.....
○ Compt. kWh exclusif nuit : n° : Index nuit :

Données installation
Conçue pour U_N : ☒ 230 V ○ 3x230 V ○ 3N400 V ○.....
Courant nominal maximum (A) : ○20 ○25 ○32 ☒40 ○50 ○63 ○80 ○100 ○.....
Câble d'alimentation tableau principal : 2 X 25 mm² - Type : VOB
Type de prise de terre : ○ boucle de terre ☒ barres / piquets ○

Description installation
☒ Voir annexe(s)
Dispositif diff. gén. : 40 A / 300 mA Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 1

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

☒ Contacts dir.	☒ Contacts indir.	☒ Montage	○ Appareils	☒ Matériel	☒ I≥/section	☒ Schémas	☒ Contrôle bcl de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre : 0,19 Ω		☒ Isolement général : 165 MΩ			☒ Continuité de terre		☒ Test dispositif diff.

Le dispositif différentiel général : ○ était plombé ☒ a été plombé ○ n'a pas été plombé ○ ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation
☒ Néant

Infractions Installation existante
☒ Néant

Remarques
☒ Néant

Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :
○ La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.
☒ L'installation existante est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant 25/09/2038 (*)
○ par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur :
Nom : Roy Sebastien Agent n° 4567 Date : 25/09/13

Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) : ☒ Schéma(s) de position : ☒ Schéma(s) unifilaire(s) : ○

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

○ Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
○ Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl
Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles
Safety, quality and environmental services

Rapport n° : P0456+0041004

BELAC 040-INSP F 259968

Rési code : 11

○ Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11 ○ Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11
☒ Brabant tél : 02 674 57 11 ○ Wallonie tél : 081 432 611

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :
Nom, Prénom : ESD Elec
6 B rue Thomas Corbais
N° carte d'identité :
N°TVA : BE 840 251 810

Installation :
Nom, Prénom :
Adresse : Av Reine Astrid 117/4
CP + Commune : 5600 Philippeville
Tél. : /

Propriétaire :

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE) ○

○ Art 270	○ mise en usage	○ modification	○ extension	☒ Art 86	☒ Art 271bis	☒	**Unité d'habitation**
	○ mobile	○ temporaire		○ Art 87	☒ Art 278	②	**Unité de travail domestique**
☒ Art 271	○ périodique	☒ contrôle	○	○ Art 88	○ Art	③	**Parties communes**
○ Art 276 : renforcement		○ Art 276bis : vente d'une unité d'habitation		○ Art	○ Art	④	**Unité de travail**

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	☒ EAN non communiqué	○ Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : 48815630 Index jour : 27881 nuit :	○ Compt. kWh exclusif nuit :	
	Protection branchement (A) : ○20 ☒25 ○32 ○40 ○50 ○63 ○80 ○100 ○.....	n° : Index nuit :	
Données installation	Conçue pour U_N : ○ 230 V ☒ 3x230 V ○ 3N400 V ○.....	Type de prise de terre :	
	Courant nominal maximum (A) : ○20 ○25 ○32 ☒40 ○50 ○63 ○80 ○100 ○.....	○ boucle de terre ☒ barres / piquets	
	Câble d'alimentation tableau principal : 3 X 10 mm² - Type : VOB	○	
Description installation ☒ Voir annexe(s)	Dispositif diff. gén. : 40 A / 300 mA Nombre de tableaux : 2	Nombre de circuits terminaux : 4	
			
			
			

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

☒ Contacts dir.	☒ Contacts indir.	☒ Montage	○ Appareils	☒ Matériel	☒ I>/section	☒ Schémas	☒ Contrôle bcl de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre : 0,4 Ω		☒ Isolement général : 134 MΩ		☒ Continuité de terre		☒ Test dispositif diff.	

Le dispositif différentiel général : ○ était plombé ☒ a été plombé ○ n'a pas été plombé ○ ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation
☒ Néant
.....

Infractions Installation existante
☒ Néant
.....

Remarques
○ Néant
Nous vous conseillons de remplacer les disjoncteurs supérieurs du tableau par des disjoncteurs rondes

Sébastien ROSY
NR:4567
GSM 0491/86.40.90
Inspecteur Brabant
VINÇOTTE

Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :

☒ La nouvelle installation est conforme **n'est pas conforme** au RGIE.
☒ L'installation existante est conforme **n'est pas conforme** au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant
25/09/2028 (*)
☒ par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur :
Nom : Rosy Sébastien
Agent n° : 4567 Date 25/09/2013

Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) : ☒ Schéma(s) de position : ☒ Schéma(s) unifilaire(s) : ○

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

○ Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
○ Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl
Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles
Safety, quality and environmental services

Rapport n° : P04567-0041003

BELAC 040-INSP F 259967

Résidence code : 11

- ○ Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11
- ☒ Brabant tél : 02 674 57 11
- ○ Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11
- ○ Wallonie tél : 081 432 611

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :	Installation :	Propriétaire / gestionnaire :
Nom, Prénom : ESD Elec 6A rue Thomas Cobbis	Nom, Prénom :	
N° carte d'identité :	Adresse : Av Reine Astrid 117/3	
N°TVA : BE 840 251 840	CP + Commune : 5000 NAMUR	
	Tél. : /	/

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE) ○

○ **Art 270**	○ mise en usage	○ modification	○ extension	☒ Art 86	☒ Art 271bis	☒ **Unité d'habitation**	
	○ mobile	○ temporaire		○ Art 87	☒ Art 278	② **Unité de travail domestique**	
☒ **Art 271**	○ périodique	☒ contrôle	○	○ Art 88	○ Art	③ **Parties communes**	
○ **Art 276** : renforcement	○ **Art 276bis** : vente d'une unité d'habitation			○ Art	○ Art	④ **Unité de travail**	

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN ☒ EAN non communiqué ○ Compt. kWh non placé	
	Compt. kWh n° : 43815646 Index jour : 37596 nuit :	○ Compt. kWh exclusif nuit : n° : Index nuit :
	Protection branchement (A) : ○20 ☒25 ○32 ○40 ○50 ○63 ○80 ○100 ○.....	
Données installation	Conçue pour U_N : ○ 230 V ☒ 3x230 V ○ 3N400 V ○.....	Type de prise de terre :
	Courant nominal maximum (A) : ○20 ○25 ○32 ☒40 ○50 ○63 ○80 ○100 ○.....	○ boucle de terre ☒ barres / piquets
	Câble d'alimentation tableau principal : 3 X 10 mm² - Type : VOB	○
Description installation ☒ Voir annexe(s)	Dispositif diff. gén. : 40 A / 300 mA Nombre de tableaux : 2 Nombre de circuits terminaux : 2	

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

☒ Contacts dir.	☒ Contacts indir.	☒ Montage	○ Appareils	☒ Matériel	☒ I>/section	☒ Schémas	☒ Contrôle bcl de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre : 0,11 Ω		☒ Isolement général : 205 MΩ			☒ Continuité de terre		☒ Test dispositif diff.

Le dispositif différentiel général : ○ était plombé ○ a été plombé ○ n'a pas été plombé ☒ ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation ☒ **Néant**	
Infractions Installation existante ☒ **Néant**	
Remarques ☒ **Néant**	 Visa GRD ou mandataire :

VINÇOTTE Sébastien ROSY NR 4567 GSM 0491/86.40.90 Inspecteur Brabant

Conclusion(s) :

- ○ La nouvelle installation est conforme / n'est pas conforme au RGIE.
- ☒ L'installation existante est conforme / ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant 25/09/2038 (*)
○ **par le même organisme de contrôle.**

Agent visiteur : Nom : Rosy Sebastien Agent n° : 4567 Date : 25 / 9 / 2013

Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) : ☒ Schéma(s) de position : ☒ Schéma(s) unifilaire(s) : ○

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
 - ○ Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
 - ○ Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl
Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 99 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles
Safety, quality and environmental services

Rapport n° : P04567004.1002

BELAC 040-INSP F 259966

○ Antwerpen-Limburg	tél : 03 221 86 11	○ Oost & West -Vlaanderen	tél : 09 244 77 11
☒ Brabant	tél : 02 674 57 11	○ Wallonie	tél : 081 432 611

Rési code : M

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :	Installation :	Propriétaire / gestionnaire :
Nom, Prénom : ESD Elec 6B rue Thomas Corbeau	Nom, Prénom :	
N° carte d'identité :	Adresse : Av. Reine Astrid 117/2	
N°TVA : BE 840.251.870	CP + Commune : 5000 NAMUR	
	Tél. : /	 /

Bases de l'examen : Réglement Général sur les Installations Electriques (RGIE) ○

○ **Art 270**	○ mise en usage	○ modification	○ extension	☒ Art 86	☒ Art 271bis	☒ **Unité d'habitation**	
	○ mobile	○ temporaire		○ Art 87	☒ Art 278	② **Unité de travail domestique**	
☒ Art 271	○ périodique	☒ contrôle	○	○ Art 88	○ Art	③ **Parties communes**	
○ **Art 276** : renforcement		○ **Art 276bis** : vente d'une unité d'habitation		○ Art	○ Art	④ **Unité de travail**	

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	☒ EAN non communiqué ○ Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : 4881675 Index jour : 57973 nuit :	○ Compt. kWh exclusif nuit : n° : Index nuit :
	Protection branchement (A) : ○20 ☒25 ○32 ○40 ○50 ○63 ○80 ○100 ○.....	
Données installation	Conçue pour U_N : ☒230 V ○ 3x230 V ○ 3N400 V ○.....	Type de prise de terre : ○ boucle de terre ☒ barres / piquets ○
	Courant nominal maximum (A) : ○20 ☒32 ○32 ☒40 ○50 ○63 ○80 ○100 ○.....	
	Câble d'alimentation tableau principal : 2 X 10 mm² - Type : VOB	
Description installation ☒ Voir annexe(s)	Dispositif diff. gén. : 40 A / 300 mA	Nombre de tableaux : 2 Nombre de circuits terminaux : 3

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

☒ Contacts dir.	☒ Contacts indir.	☒ Montage	○ Appareils	☒ Matériel	☒ I>/section	☒ Schémas	☒ Contrôle bcl de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre : 0,19 Ω		☒ Isolement général : 2,9 MΩ		☒ Continuité de terre		☒ Test dispositif diff.	

Le dispositif différentiel général : ○ était plombé ○ a été plombé ○ n'a pas été plombé ☒ ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation ☒ **Néant**	
Infractions Installation existante ☒ **Néant**	
Remarques ○ **Néant**	améliorer la protection mécanique des conducteurs au point lumineux de la salle de bain

Visa GRD ou mandataire :

Sébastien ROSY NR.4567 GSM 0491/86.40.90 Inspecteur Brabant VINÇOTTE

Conclusion(s) :

○ La nouvelle installation est conforme / n'est pas conforme au RGIE.
☒ L'installation existante est conforme / ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant 25/09/2038 (*)
○ par le même organisme de contrôle.

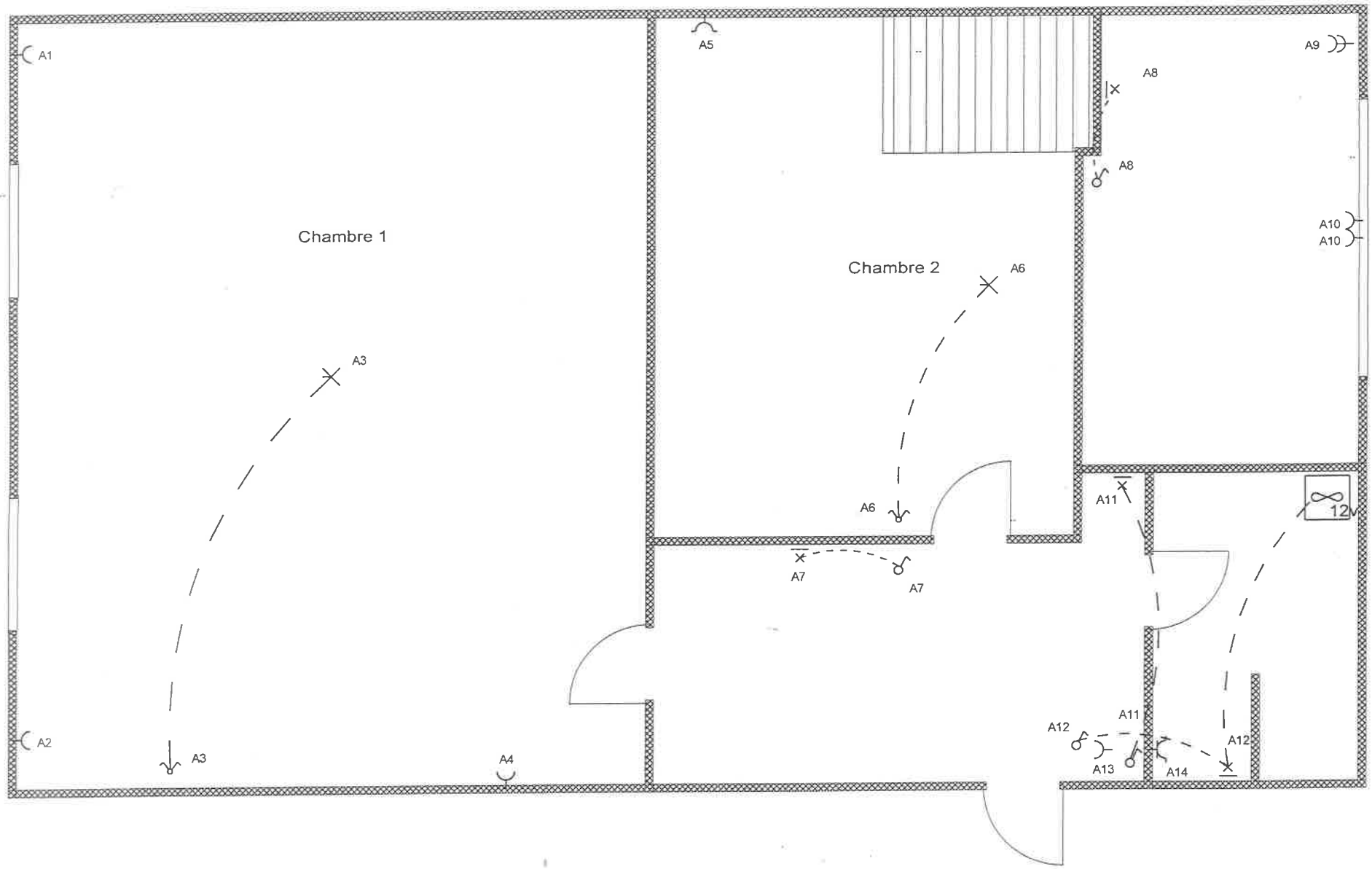
Agent visiteur : Nom : Rosy Sebastien Agent n° : 4567 Date : 25/09/2013

Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) : ☒ Schéma(s) de position : ☒ Schéma(s) unifilaire(s) : ○

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- ○ Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- ○ Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.

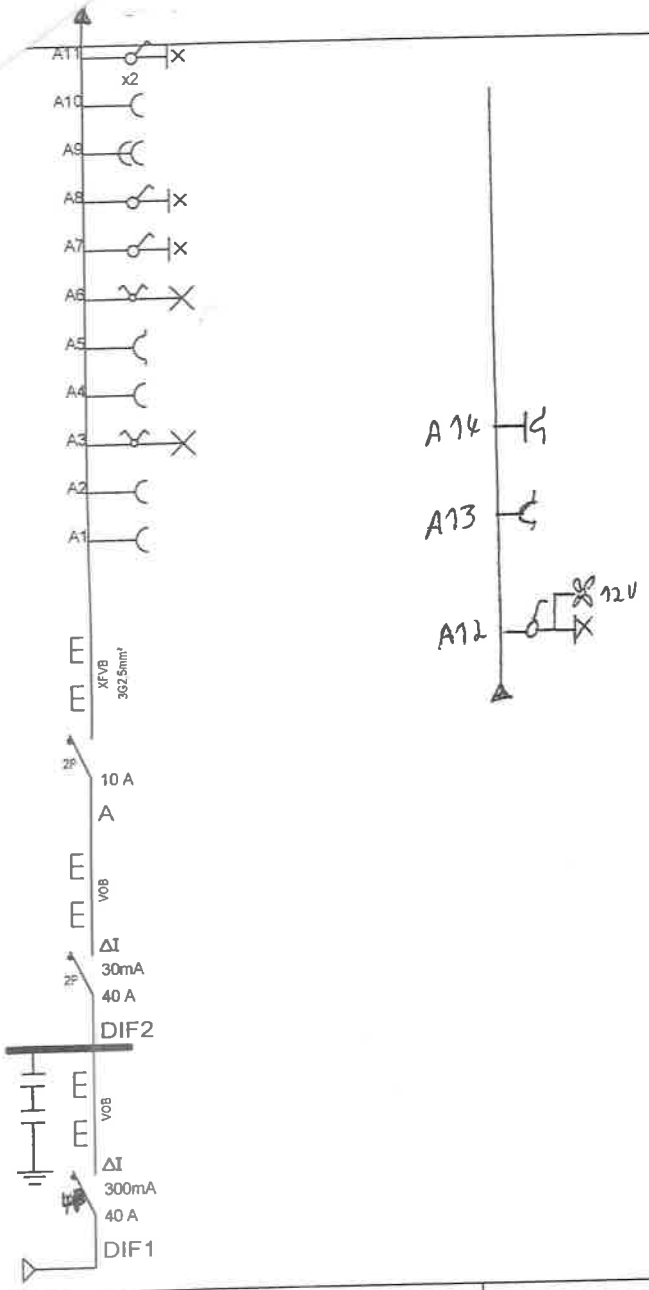
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



INSTALLATEUR	KEURING/CONTROLE	WERF/CHANTIER	Mono 230V~
Naam/Nom ESD Electricité SPRL BTW/TVA Datum/Date 24/09/2013 Handtek/Sign ESDB	ORGANIS VINÇOTTE Naam/Nom Sébastien ROSY Datum/Date NR.4567 Handtek/Sign GSM 0491/86.40.90 Inspecteur Brabant	Naam/Nom Straat/Rue Gemeen/Comm Handtek/Sign	ESD Entreprise Sandolfo Dario Electricité

25/09/2013

logiciel fix-o-cad

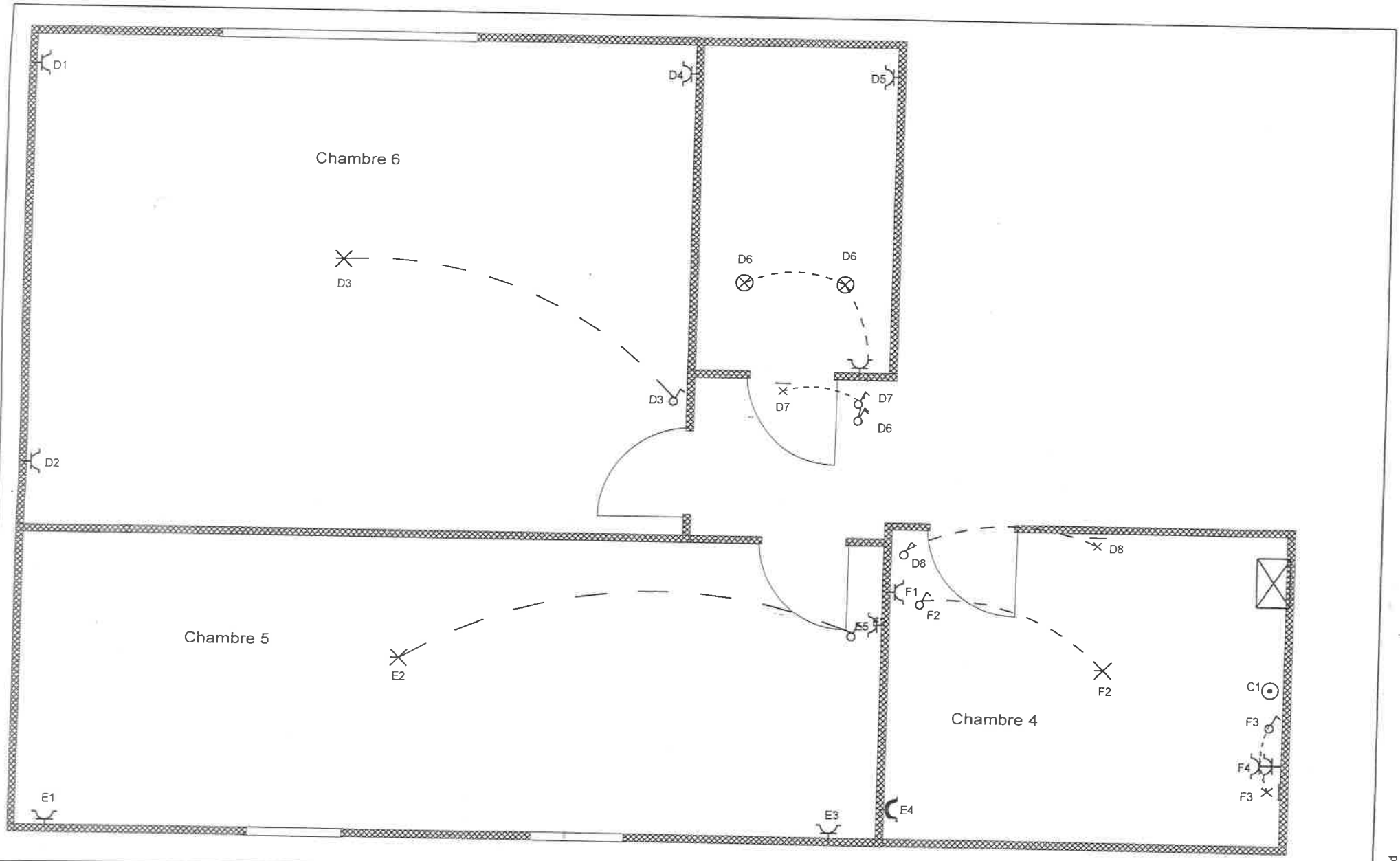


INSTALLATEUR	KEURING/CONTROLE	WERF/CHANTIER	
Naam/Nom ESD Electricité SPRL	ORGANIS.	Naam/Nom Namur compteur 5	Mono 230V~
BTW/TVA	Naam/Nom VINÇOTTE	Straat/Rue	
Datum/Date 24/09/2013	Datum/Date	Gemeen/Comm	
Handtek/Sign ESDB	Handtek/Sign	Handtek/Sign	

Sébastien ROSY
NR.4567
GSM 0491/86.40.90
inspecteur Brabant

ESD Entreprise Spandelle Denis
Electricité

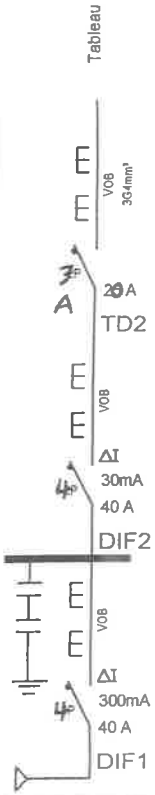
24/09/2013



INSTALLATEUR	KEURING/CONTROLE	WERF/CHANTIER	
Naam/Nom ESD Electricité SPRL BTW/TVA .. Datum/Date 24/09/2013 Handtek/Sign ESDB	ORGANIS. VINÇOTTE Naam/Nom Sébastien ROSY Datum/Date NR.4567 Handtek/Sign GSM 0491/86.40.90 Inspecteur Brabant	Naam/Nom Namur compter 4 Straat/Rue AV Reine Astrid 117 Gemeen/Comm 5002 NAMUR Handtek/Sign ..	3X 230V~ ESD Entreprise Sébastien Dumont Electricité

25/09/13

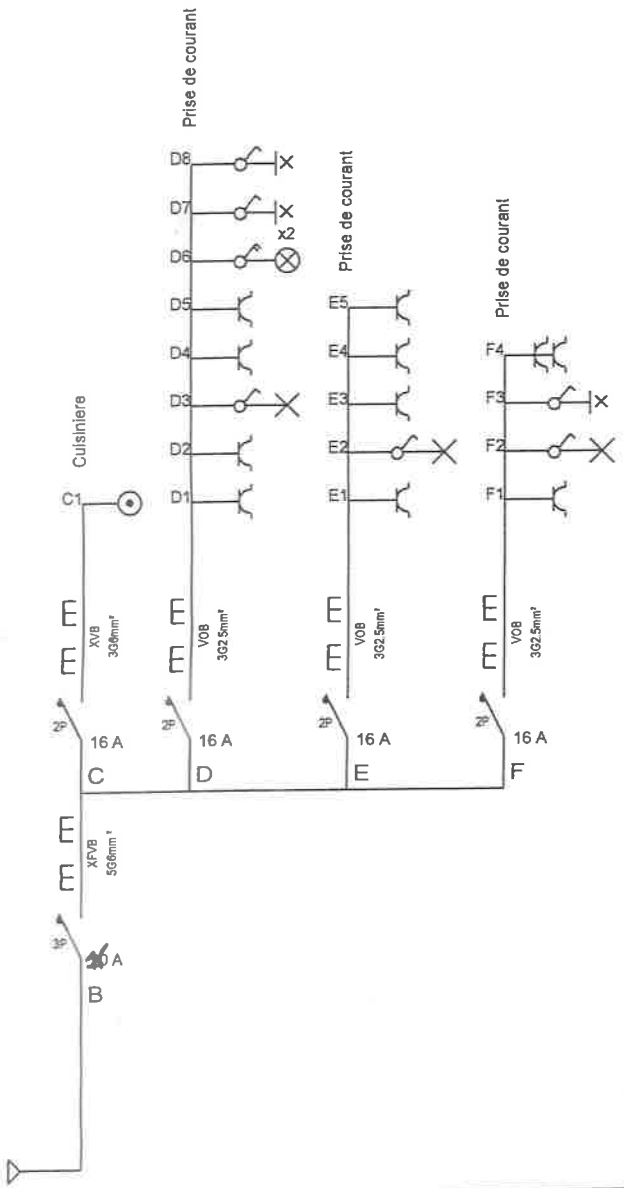
logiciel fix-o-cad



logiciel fix-o-cad

INSTALLATEUR	KEURING/CONTROLE	WERF/CHANTIER	3 X 230V~
Naam/Nom ESD Electricité SPRL BTW/TVA .. Datum/Date DATE Handtek/Sign ..	ORGANIS. .. Naam/Nom .. Datum/Date .. Handtek/Sign VINÇOTTE Sébastien ROSY NR.4567 GSM 0491/86.40.90 Inspecteur Brabant	Naam/Nom Namur compter 4 Straat/Rue .. Gemeen/Comm .. Handtek/Sign ..	

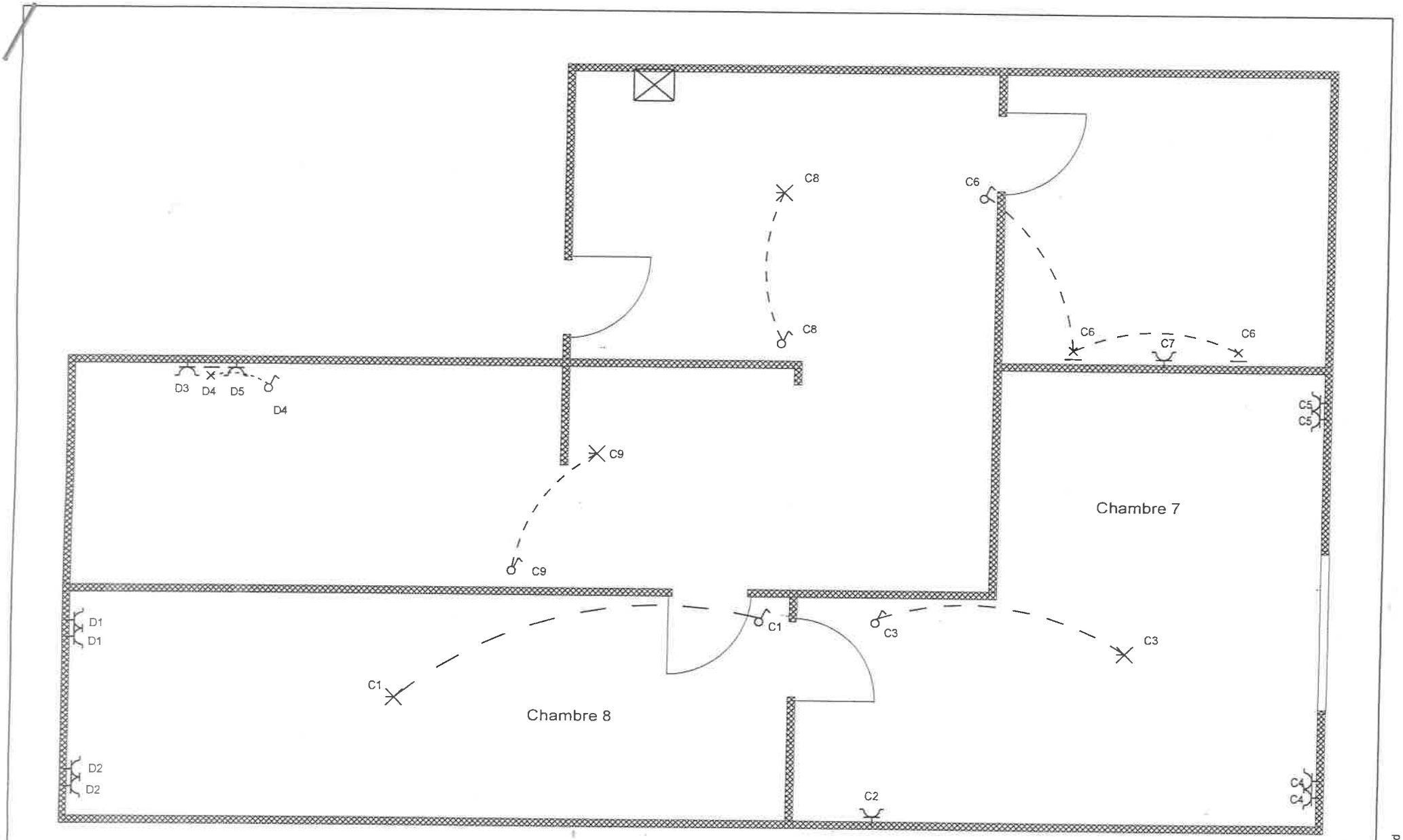
25/05/13



logiciel fix-o-cad

INSTALLATEUR	KEURING/CONTROLE	WERF/CHANTIER		
Naam/Nom ESD Electricité SPRL BTW/TVA .. Datum/Date DATE Handtek/Sign ..	ORGANISME VINCOTTE Naam/Nom .. Datum/Date .. Handtek/Sign ..	Sébastien ROSY NR.4567 GSM 0491/86.40.90 Inspecteur Brabant	Naam/Nom Namur compter 4 Straat/Rue .. Gemeen/Comm .. Handtek/Sign ..	3X ../230V~

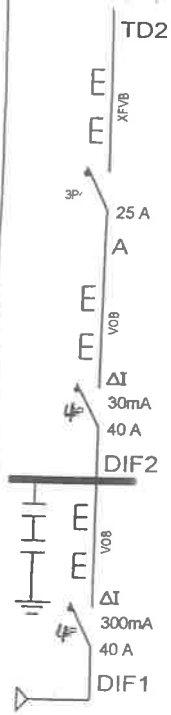
25/691/113



INSTALLATEUR	KEURING/CONTROLE	WERF/CHANTIER	
Naam/Nom ESD Electricité SPRL	ORGANIS. VINCOTTE	Naam/Nom Namur compteur 3	3~, 230V~
BTW/TVA ..	Naam/Nom Sébastien ROSY	Straat/Rue AV REINE ASTRID 717	
Datum/Date 24/09/2013	Datum/Date NR.4567	Gemeen/Comm 5000 NAMUR.	
Handtek/Sign ESDB	Handtek/Sign GSM 0491/86.40.90 Inspecteur Brabant	Handtek/Sign ..	

25/09/13

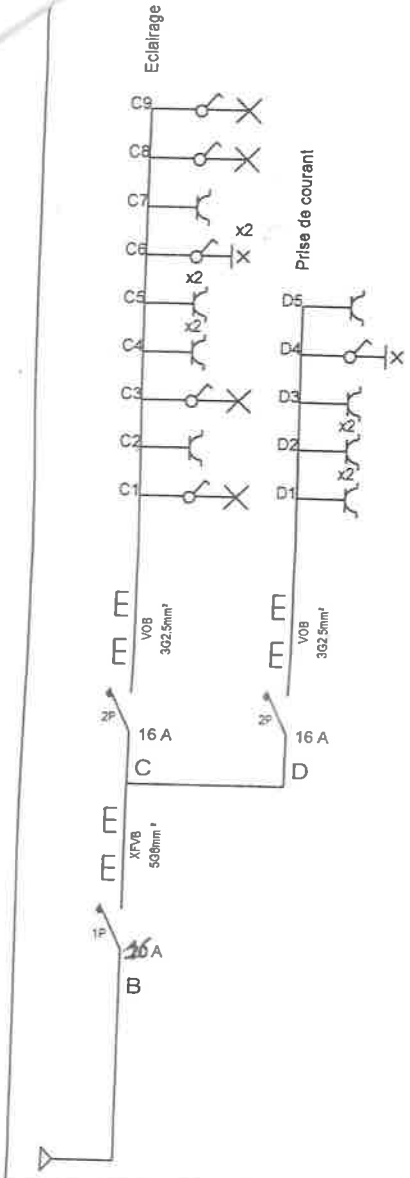
logiciel fix-o-cad



INSTALLATEUR	KEURING/CONTROLE	WERF/CHANTIER	
Naam/Nom ESD Electricité SPRL BTW/TVA .. Datum/Date DATE Handtek/Sign ..	ORGANIS. .. Naam/Nom .. Datum/Date Handtek/Sign VINÇOTTE Sébastien ROSY NR.4567 GSM 0491/86.40.90 Inspecteur Brabant	Naam/Nom Namur compteur 3 Straat/Rue .. Gemeen/Comm .. Handtek/Sign ..	3P+N+T /230V~ ESD Electricité

25/09/13 BN

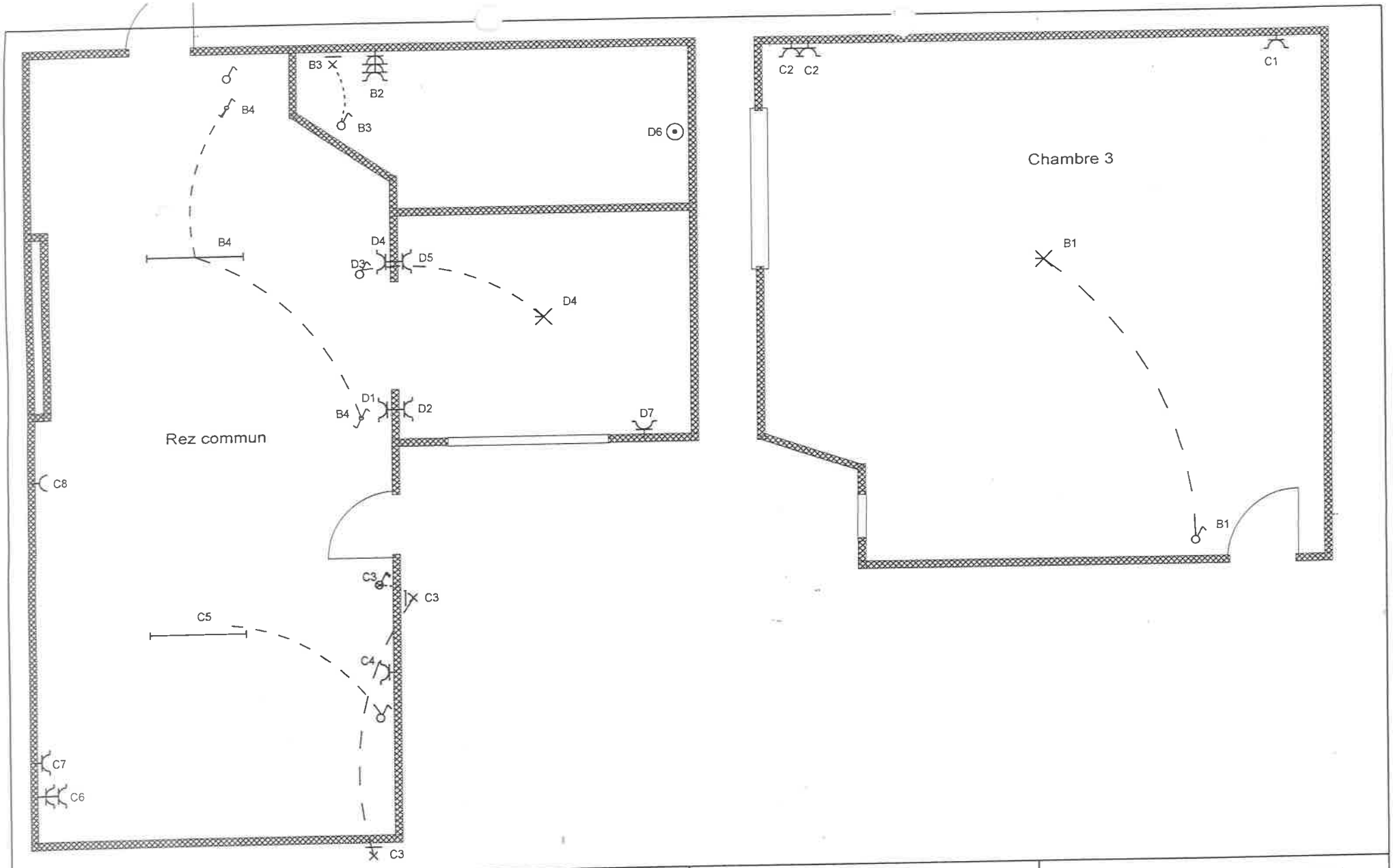
logiciel fm-d-cad



INSTALLATEUR	KEURING/CONTROLE	WERF/CHANTIER	
Naam/Nom ESD Electricité SPRL BTW/TVA .. Datum/Date DATE Handtek/Sign ..	ORGANIS. VINÇOTTE Naam/Nom Sébastien ROSY Datum/Date NR.4567 Handtek/Sign GSM 0491/86.40.90 Inspecteur Brabant	Naam/Nom Namur compteur 3 Straat/Rue .. Gemeen/Comm .. Handtek/Sign ..	3N, /230V~ ESD Electricité

25/09/213

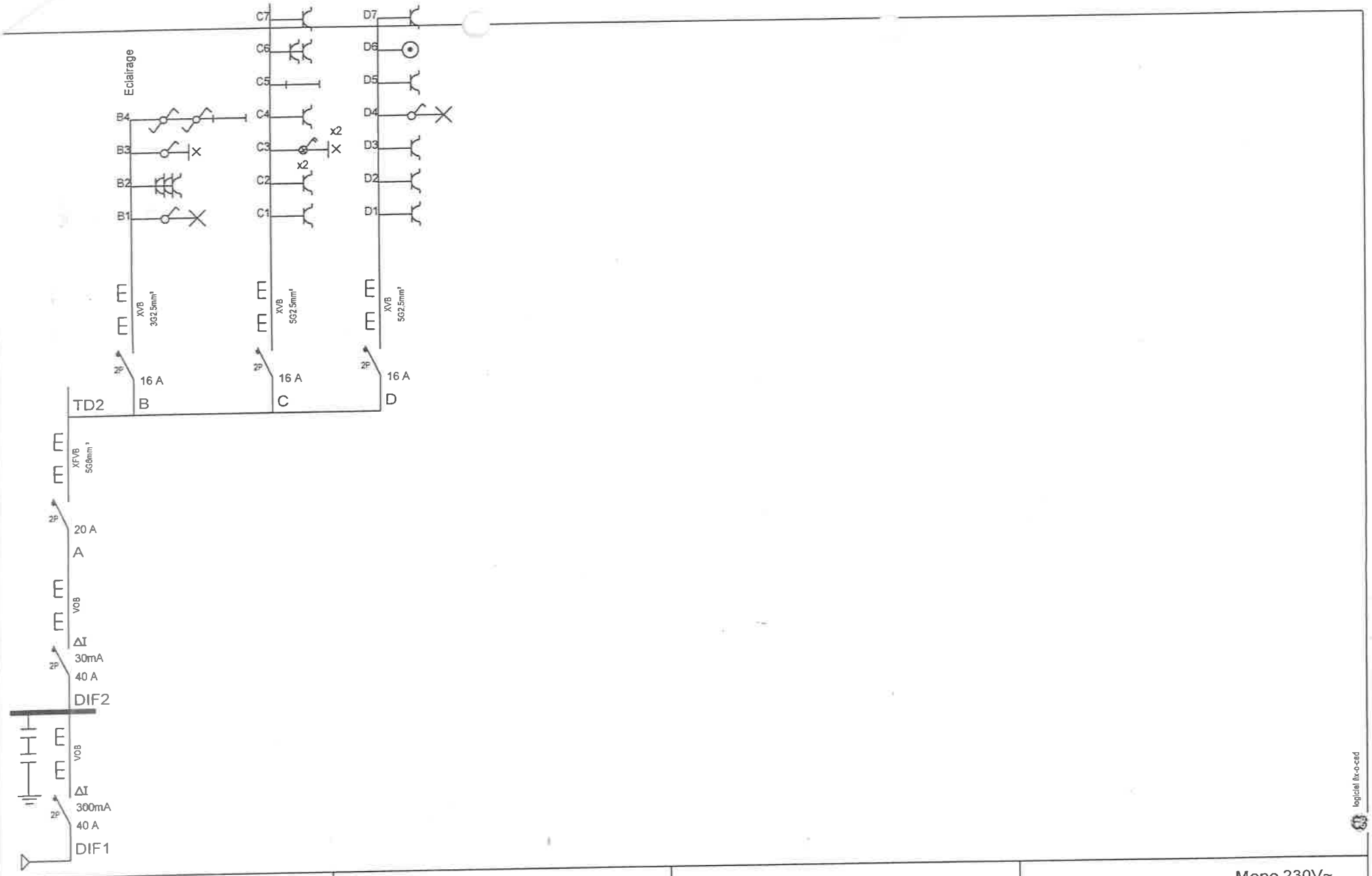
logiciel fix-o-cad



INSTALLATEUR	KEURING/CONTROLE	WERF/CHANTIER	Mono 230V~
Naam/Nom ESD Electricité SPRL BTW/TVA .. Datum/Date 24/09/2013 Handtek/Sign ESDB	ORGANIS VINÇOTTE Naam/Nom Sébastien ROSY Datum/Dat NR.4567 Handtek/Sign GSM 0491/86.40.90 Inspecteur Brabant	Naam/Nom Straat/Rue Gemeen/Comm .. Handtek/Sign ..	ESD Entreprise Scandella Denis Electricité

25/9/13

logiciel fix-o-cad



INSTALLATEUR	KEURING/CONTROLE	WERF/CHANTIER	
Naam/Nom ESD Electricité SPRL	ORGANISME VINÇOTTE	Naam/Nom NAMUR COMPTEUR 2	Mono 230V~
BTW/TVA ..	Naam/Nom ..	Straat/Rue ..	
Datum/Date 24/09/2013	Datum/Date ..	Gemeen/Comm ..	
Handtek/Sign ESDB	Handtek/Sign ..	Handtek/Sign ..	

Sébastien ROSY
NR.4567
GSM 0491/86.40.90
Inspecteur Brabant

25/9/13

ESD Entreprise Sébastien Dosy
Electricité